

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille vingt et le 10 septembre à 19 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente Ernest Richard sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 septembre 2020 conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, MONRIBOT France, BRIERE Héloïse, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand.

**Absents** : Mme IMHOF Elisabeth donne procuration Mme MONRIBOT France  
M. RAMOS Marc Antoine donne procuration à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia  
M. GALY Gilles donne procuration à Mme BRIERE Héloïse

**Absent excusé** : Mme ARGENTY Corinne

**Délibération 2020-33 instaurant un régime de déclaration préalable pour l'édification des clôtures****Le conseil municipal**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-12d  
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable, sur l'ensemble de son territoire

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : les clôtures édifiées sur le territoire de la commune Mirepoix sur Tarn, sont soumises à déclaration préalable.

**Article 2** : Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne en vue de l'exercice du contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 10 septembre 2020  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

**Sonia BLANCHARD ESSNER**

